Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260605-CM_2026_076-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

_____

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

_____

N° 2026_076

Membres en exercice : 27

Conseillers présents à la séance : 24 + 2 pouvoirs

Date de publication : 08/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le **5 juin 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 mai 2026 dans les formes et délais prévus au Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves DELOT, Daniel MAILLARD, Michelle DAM, El Kabir CHARTI, Christine ROY, Eddy BERTHIER, Roselyne ETIENNE, Frédéric CEBRUNSKA, Anne-Marie GRUET, Françoise GAU, Chantal SEUVRE, Johannès DAM, Mireille DELOT, Philippe TIRARD, Yvon BELLEMANIERE, Sophie GRUNY, Alain MOUTURAT, Gorette CEBRUNSKA, Bouchaïb CHIDMI, Christian GIBIER, Christophe LECOMPTE, Emilie GROETZINGER, Rodin TAMBURINI
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Béatrice WILLEMS ayant donné pouvoir à Philippe TIRARD, Mathieu BAUDRILLARD ayant donné pouvoir à Gorette CEBRUNSKA
ÉTAIT ABSENTE : Laure GUERCI

Mme ETIENNE et M. BERTHIER ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Gorette CEBRUNSKA et Frédéric CEBRUNSKA ne participent pas au vote

Objet : acquisition de parcelle
Lieu-dit « Les Cours », parcelle AK180

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1, ainsi que ses articles L.2242-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.1111-1 ;

Vu les échanges intervenus entre Monsieur le Maire et les indivisaires de la parcelle cadastrée AK n°180 ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260605-CM_2026_076-DE

Exposé des motifs :

Considérant que les indivisaires de la parcelle cadastrée AK n°180 ont proposé à la commune de Saint-Florentin la cession à titre gracieux de la parcelle précédemment évoquée ;

Considérant que cette parcelle est d'une surface de 36 centiares ;

Considérant que cette parcelle n'est grevée d'aucune servitude ;

Considérant que l'acquisition de cette parcelle s'inscrit dans une démarche de cohérence de la maîtrise foncière de la commune ;

Considérant que l'acte sera reçu par Me MILLARD ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, Gorette CEBRUNSKA et Frédéric CEBRUNSKA ne participant pas au vote

- ACCEPTE la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée AK n°180 ;

- PRÉCISE que les frais d'acte notariés seront à la charge de la commune ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 8/6/2026
Le Maire, Yves DELOT,